

AVIS DE VACANCE DE POSTE

FORMATEUR(TRICE) - FILIERE AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

Un poste de formateur(trice) à l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture à 100 % est à pourvoir à l'Établissement Régional de Formation des Professions Paramédicales (E.R.F.P.P.) du Groupement d'Intérêt Public des Établissements de Santé (G.I.P.E.S.) d'Avignon et du Pays de Vaucluse :

Le poste est à pourvoir au plus tôt

Les candidatures comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae et les diplômes sont à adresser à la direction de l'E.R.F.P.P. du G.I.P.E.S. avant le **13 mars 2026** soit :

- par mail : direction@gipes.fr
- par courrier : Direction de l'ERFPP du GIPES
Secrétariat de direction – recrutement IFAP
740 chemin des meinajariès
84907 AVIGNON CEDEX 9

Le Directeur de l'E.R.F.P.P. du G.I.P.E.S.
Fabien LE BRIS



PROFIL DE POSTE DE FORMATEUR(TRICE) FILIERE AUXILIAIRES DE PUERICULTURE

L'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP) de l'ERFPP du GIPES d'Avignon recherche un(e) formateur(trice) passionné(e) et engagé(e) pour rejoindre son équipe pédagogique.

Si vous êtes animé(e) par la transmission du savoir et souhaitez contribuer à la formation des futurs professionnels de la petite enfance, cette opportunité est faite pour vous.

CONTEXTE DU POSTE :

L'Établissement Régional de Formation des Professions Paramédicales (ERFPP) est géré par le Groupement d'Intérêt Public des Établissements de Santé (GIPES) d'Avignon et du Pays de Vaucluse basé sur la zone d'Agroparc de Montfavet.

Quatre établissements de santé adhérents (CH Montfavet, CH Avignon, CHI Cavaillon-Lauris et CH Apt) mettent à dispositions leur personnel pour répondre aux missions de l'ERFPP du GIPES.

Subventionné par la REGION SUD et agréé par l'ARS, l'ERFPP du GIPES regroupe quatre instituts de formation destinés aux futurs professionnels du secteur sanitaire (ambulancier/aide-soignant/auxiliaire de puériculture/infirmier) et forme chaque année environ 900 étudiants/élèves. Il dispense aussi des formations continues à destination des professionnels de santé.

L'ERFPP du GIPES, intègre les priorités du PRS 2023–2028, jouant un rôle clé dans la formation de professionnels de santé compétents, capables de répondre aux défis spécifiques de la REGION SUD. Cette approche garantit une adéquation entre les besoins de santé de la population et les compétences des soignants formés.

L'INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DU PUERICULTURE :

L'infirmier(e) Puériculteur(trice) intégrera l'équipe pédagogique de l'institut de formation des auxiliaires de puériculture composée d'1 coordinatrice pédagogique et 2 formatrices sur la zone d'Agroparc de Montfavet au 740 chemin des Meinajariès.

L'infirmier(e) Puériculteur(trice) exercera sous l'autorité de la coordinatrice pédagogique, de la Cadre supérieure de santé et du directeur de l'ERFPP.

INTITULE DU METIER (à partir du RMFPH)

Famille : Soins
Sous-famille : Formations et ingénierie de la formation aux soins
Libellé métier : Formateur des professionnels de santé
Code métier : 05X10

INTITULE DU POSTE (à partir du RMFPH)

Spécificité dans le métier : **Formateur à l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture**

SIGNALETIQUE DU POSTE

Pôle : E.R.F.P.P.
Centre de responsabilité : GIPES d'Avignon et du Pays de Vaucluse
Services/ Filières : Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
Site : 740 chemin des Meinajariès - 84907 Avignon

www.erfpp84.fr - N° agrément 93840249384 - Siret 188 437 016 00036 - Code APE 8532Z

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Définition : Former des professionnels paramédicaux.

Concevoir et organiser les conditions de leurs apprentissages en formation initiale, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations.

Organiser et réaliser des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé, à la pédagogie et au management.

- **Conception et animation pédagogique :**
 - Développer des contenus de formation adaptés aux référentiels en vigueur
 - Animer des sessions de formation en présentiel et/ou à distance
 - Mettre en place des évaluations pour mesurer l'acquisition des compétences
- **Suivi et accompagnement des étudiants :**
 - Assurer un tutorat individuel et collectif des apprenants
 - Identifier les besoins spécifiques et proposer des actions de remédiation si nécessaire
- **Organisation et suivi des stages :**
 - Participer à la recherche de terrains de stage en adéquation avec les objectifs pédagogiques
 - Effectuer des visites de suivi et s'assurer de l'encadrement des apprenants
- **Participation à la vie institutionnelle :**
 - Contribuer aux travaux des instances pédagogiques et disciplinaires
 - Participer à l'élaboration des projets de l'institut et à leur mise en œuvre
 - Participation à la démarche qualité de l'établissement
- **Participation possible à des actions de formation continue en dehors des horaires habituels**

Ce profil de poste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins de l'institut et des orientations pédagogiques définies par la direction.

COMPETENCES - QUALIFICATIONS – PREREQUIS

COMPETENCES :

- **Techniques :**
 - Maîtrise des référentiels de formation des auxiliaires de puériculture
 - Utilisation aisée des outils informatiques et des plateformes pédagogiques
- **Pédagogiques :**
 - Capacité à concevoir des modules de formation et des outils d'évaluation
 - Aptitude à animer des groupes et à gérer la dynamique de groupe
- **Relationnelles :**
 - Sens de l'écoute et de l'empathie
 - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire

QUALIFICATIONS INDISPENSABLES :

Diplôme d'État d'Infirmier(e) Puériculteur(trice)

PREREQUIS SOUHAITES :

- Exercice professionnel en soins généraux
- Expérience dans le domaine de la formation
- Formateur AFGSU
- Vaccinations à jour
- Permis B

QUALITES REQUISES

- ☐ Intérêt pour la transmission des savoirs, y compris dans les autres domaines que ceux de son expertise première
- ☐ Esprit d'analyse critique et constructive
- ☐ Intérêt pour le questionnement et l'analyse de la pratique professionnelle
- ☐ Capacité à travailler en équipe de façon constructive
- ☐ Sens de l'organisation
- ☐ Capacité à développer le partenariat avec les terrains de stage hospitaliers et extra hospitaliers
- ☐ Sens de la communication et de l'accompagnement des élèves
- ☐ Objectivité dans les prises d'initiative
- ☐ Capacité d'écoute et de distanciation
- ☐ Discrétion professionnelle
- ☐ Capacité à informer et à rendre compte
- ☐ Sentiment d'appartenance à l'institution
- ☐ Rigueur et respect des procédures internes
- ☐ Utilisation du multimédia et des nouvelles technologies

RATTACHEMENT HERARCHIQUE ET RELATIONS PROFESSIONNELLES

Liaisons hiérarchiques (N+2) : Directeur de l'E.R.F.P.P. du G.I.P.E.S.

Liaisons hiérarchiques (N+1) : Cadre supérieur de santé de la filière AP

Liaisons fonctionnelles : Coordinatrice de la filière AP

Liaisons hiérarchiques descendantes (N-1) : Aucune

Relations Internes à l'E.R.F.P.P. du GIPES :

- ☐ Direction de l'E.R.F.P.P. du GIPES
- ☐ Cadre supérieur de santé, responsable des instituts (IFAS, IFAP, IFA)
- ☐ Coordinatrices de la filière IFAP
- ☐ Formateurs
- ☐ Centre de Documentation, Communication et Information
- ☐ Service logistique et informatique
- ☐ Service administratif de la filière
- ☐ Service financier

Relations externes à l'E.R.F.P.P. du GIPES :

- ☐ Cadres d'unité/responsables de structure et professionnels de proximité
- ☐ Association professionnelle : CEEPAME
- ☐ Intervenants extérieurs

RISQUES PROFESSIONNELS

- ☐ Psychosociaux : charge mentale, stress
- ☐ Liés aux activités : travail sur écran, manutention de matériel pédagogique
- ☐ Biologiques, infectieux et parasitaires lors des visites de stage des apprenants
- ☐ Risques routiers lors des déplacements

CONDITIONS D'EXERCICE

STATUT :

- ☐ Titulaire ou contractuel de la Fonction Publique Hospitalière (rémunération selon les grilles salariales en vigueur et/ou l'expérience du candidat)

HORAIRES :

- ☐ 39 h par semaine (amplitude entre 8h et 18h) adaptés aux besoins de la formation en alternance entre le temps d'enseignement théorique et d'encadrement clinique sur les terrains de stage
- ☐ Disponibilités requises dans le cadre du suivi pédagogique de l'élève et des réunions pédagogiques
- ☐ Repos hebdomadaires les samedis et dimanche, sauf participation aux Journées Portes Ouvertes
- ☐ Horaires et congés annuels au regard de l'organisation du dispositif de formation et en conformité avec la charte du temps de travail en vigueur
- ☐ Participation aux forums et carrefours d'orientations
- ☐ Utilisation du véhicule personnel pour les déplacements professionnels (frais de déplacements pris en charge selon barème en vigueur)